

Droits égaux ou influence accrue? Nature et rôle de la femme d'après les féministes chrétiennes et les antiféministes au Québec 1896-1930

Marie-Aimée Cliche

Volume 2, Number 2, 1989

Convergences

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057561ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057561ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cliche, M.-A. (1989). Droits égaux ou influence accrue? Nature et rôle de la femme d'après les féministes chrétiennes et les antiféministes au Québec 1896-1930. *Recherches féministes*, 2(2), 101–119.
<https://doi.org/10.7202/057561ar>

Article abstract

In their efforts to reconcile their goal of improving the condition of women with their religious convictions, early Québec feminist mainly emphasized the moral influence that women could exercise on society. An analysis of their writings, and in particular of the passages concerning the rights, responsibilities and influence of women, reveals that their dedication to the concept of women's « nature » severely limited the scope of their demands, and that their opponents used the well-known argument of the moral influence of women to persuade them to accept their inferiority in education, the professions and politics. The positions of these women appear extremely timid today, but in view of the violent antifeminist reaction, it took more courage to be a moderate feminist at the beginning of this century than to put forth radical ideas in 1989.

Droits égaux ou influence accrue ? Nature et rôle de la femme d'après les féministes chrétiennes et les antiféministes au Québec 1896-1930

Marie-Aimée Cliche

Depuis plus de deux siècles, les féministes réclament pour les femmes l'égalité complète avec les hommes. On pourrait croire que cette revendication est acceptée par la société actuelle, au moins de façon théorique. Mais il se trouve encore des personnes (et pas seulement des hommes) pour soutenir qu'en exigeant des droits égaux à ceux des hommes, les femmes risquent de détériorer leur situation, car elles s'exposent, dit-on, à oublier leur « vraie nature » et à perdre les sphères d'influence dont elles jouissaient dans la société traditionnelle.

Le débat sur cette question fut particulièrement virulent dans la province de Québec au début du XX^e siècle, impliquant les féministes chrétiennes et les antiféministes. L'analyse de leur discours présente beaucoup d'intérêt pour celles et ceux qui veulent connaître la condition des femmes et les luttes féministes de l'époque. Mais en plus du simple plaisir intellectuel que procure la connaissance du passé, une telle étude peut servir les intérêts des féministes d'aujourd'hui. En effet, avec le recul du temps, on peut mieux évaluer la portée des arguments employés par les antiféministes pour cantonner les femmes dans leur rôle traditionnel. En outre, on peut juger si les positions prises par les féministes chrétiennes se sont avérées utiles ou nuisibles, à long terme, à la cause des femmes. Cela peut aider les féministes d'aujourd'hui dans l'élaboration de leurs stratégies.

Pour bien comprendre la teneur de ce débat concernant le féminisme, il faut le situer dans son contexte historique. Le XIX^e siècle, qui vit apparaître le mot féminisme, connut également d'innombrables auteur(e)s, anglais ou français, qui exaltèrent une image romantique et idéalisée de la femme. Affublée du titre pompeux de « reine du foyer » haussée sur un piédestal et auréolée de toutes les vertus, la « Femme » fut investie de la mission de régénérer le monde grâce à ses vertus de patience, de douceur et d'humilité (Grimal 1966 : 168). À une époque où les femmes commençaient à sortir de leur maison pour travailler dans les usines, le discours sur le rôle de la femme au foyer se fit plus éloquent que jamais.

En face de tous ces « féminolâtres » (Groult 1977 : 69-87), les féministes faisaient entendre leurs premières revendications. Les plus modérées s'ef-

forçaient simplement d'améliorer la condition des femmes sans remettre en question leur position subalterne dans la société. Ainsi cette Anglaise, Madame Norton, qui voulait diminuer les pouvoirs exorbitants de l'homme dans la communauté conjugale, mais qui déclarait d'un même souffle : « Je crois à la supériorité naturelle de l'homme comme je crois à l'existence de Dieu (Grimal 1966 : 20). D'autres, plus audacieuses, s'appuyaient sur les écrits de Poulain de La Barre, Condorcet et Stuart Mill pour réclamer les droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines (instruction, travail salarié, politique) en vertu d'une égalité naturelle entre les deux sexes. Les suffragettes anglaises nous semblent particulièrement représentatives de cette tendance. Enfin, les plus radicales voulaient obtenir le droit à l'amour libre et même à la maternité libre, et quelques-unes, associées au socialiste Bèbel, reprochaient au christianisme d'avoir méconnu les droits de la femme (*Le Coin du feu* 1986 : 211-213; Rozier 1925 : 721; Albistur et Armogathe 1977 : 350-373).

L'aspect révolutionnaire de ces revendications effraya les esprits conservateurs, souleva l'indignation des autorités catholiques et provoqua un contre-courant d'antiféminisme. Toutefois, un certain nombre de catholiques, hommes et femmes, désiraient vivement améliorer la condition féminine tout en respectant les valeurs chrétiennes. Ils exposèrent leur point de vue en lui donnant le nom de féminisme chrétien.

Ces différents courants de pensée eurent des échos au Québec, surtout après le Congrès féministe tenu à Paris en 1896. La tendance féministe radicale ne fit apparemment aucune adepte dans notre province, mais le féminisme chrétien fut accueilli favorablement, tandis que l'antiféminisme conservait ses farouches partisans.

Pour les besoins de la présente étude, nous effectuerons une analyse comparée des idées féministes chrétiennes et antiféministes, non pas dans tous les détails, mais en nous concentrant sur la question des droits, des devoirs et des sphères d'influence reconnus aux femmes. Nous essaierons également de voir si on reconnaissait des droits aux femmes en tant qu'êtres humains, ou seulement pour leur permettre de jouer leurs rôles d'épouses et de mères¹.

Pour ce faire, nous exposerons d'abord la définition du féminisme retenue par chacun et chacune des auteur(e)s étudié(e)s ici. Comme ces définitions font habituellement allusion à la nature féminine, nous consacrerons une deuxième partie à présenter les qualités et défauts jugés spécifiquement féminins, aux points de vue physique, intellectuel et moral. Enfin, comme ces traits sont censés prédisposer les femmes à jouer un rôle bien précis dans la société, nous verrons, dans une troisième partie, les opinions émises à ce sujet.

Les écrits que nous avons sélectionnés proviennent des représentants les plus connus du féminisme chrétien et de l'antiféminisme au Québec, auxquels nous avons joint les auteur(e)s de France qui les ont inspirés. Pour illustrer le premier courant de pensée, nous avons choisi Marie Maugeret, directrice de la revue française *Le Féminisme chrétien*, dont quelques articles furent reproduits au Québec dans *Le Coin du feu*. Aussi important sinon plus est le père A. D. Sertillanges. Même si ce n'est qu'avec prudence qu'il se range lui-même dans la catégorie féministe, son influence a été très grande. Son livre, *Féminisme et christianisme*, connut sept éditions et il était lu et cité au Québec². Parmi leurs émules au Québec, nous citerons Caroline Dessaules-Béique et Marie Lacoste-

Gérin-Lajoie, fondatrices de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et militantes du suffrage féminin; le père Ceslas-Marie Forest, théologien et Dominicain et Marie Gérin-Lajoie, fondatrice des Sœurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, communauté consacrée aux œuvres sociales.

Parmi les auteur(e)s qui nous ont semblé mériter l'épithète d'antiféministes, nous avons retenu Jules-Paul Tardivel, directeur du journal *La Vérité*, qui s'appuyait sur l'opinion de Joseph de Maistre et du jésuite Étienne Cornut; Henri Bourassa, journaliste et homme politique bien connu, fondateur du quotidien *Le Devoir*; Olivar Asselin, directeur du journal *Le Nationaliste*; Mgr. Louis-Adolphe Paquet, auteur de plusieurs ouvrages de théologie; le chanoine A. Rozier, directeur de *L'Ami du clergé*, revue publiée en France et répandue au Québec; l'abbé Joseph Ferland.

RÉPARTITION DES AUTEUR(E)S CITÉ(E)S

| <i>Français, Françaises</i> | <i>Canadiens, Canadiennes</i> |
|--|---|
| <i>Féministes chrétiennes</i> | |
| 1896 : Marie Maugeret | 1896-1930 Marie Lacoste-Gérin-Lajoie 1930 : Thérèse Archambaut 1932 : Sœur Marie Gérin-Lajoie |
| <i>Sympathisants</i> | |
| 1908 : A.-D. Sertillanges, o.p. | 1926 : M.-C. Forest, o.p. |
| <i>Antiféministes</i> | |
| 1896 : Et. Cornut, s.j. 1925 : chanoine A. Rozier | 1896 : Jules-Paul Tardivel 1913-18-25 : Henri Bourassa 1918 : Mgr. L.-A. Paquet 1922 : Olivar Asselin 1926 : Joseph Ferland, ptre |

Des personnages importants comme Mgr. Paul Bruchési, archevêque de Montréal de 1897 à 1939, et le père Rodrigue Villeneuve, Oblat et cardinal de Québec de 1933 à 1947, n'entrent dans aucune des deux catégories précitées. Mais nous retenons quand même leur opinion, car ils ont exercé une forte influence sur le mouvement féministe. Joséphine Marchand-Dandurand présente également un cas spécial. Vice-présidente du Conseil national des femmes du Canada, elle admirait visiblement les réalisations des féministes anglophones, plus avant-gardistes que les Canadiennes françaises. Mais dans les colonnes de son journal, *Le Coin du feu*, elle exposait les idées des auteurs français les plus traditionnalistes sur la question des femmes, comme Lamennais et Jules Simon. Elle finit par se rallier au féminisme chrétien, mais sa démarche illustre bien les

tensions auxquelles étaient soumises les Québécoises catholiques. On peut en dire autant du journal *La Bonne Parole*, organe de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, qui présentait simultanément les opinions de Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, la plus dynamique des féministes canadiennes-françaises de l'époque, et celles d'autres personnes beaucoup plus conservatrices.

Un problème de définition : le « bon » et le « mauvais » féminisme

Avant d'énoncer leur opinion sur la délicate question du féminisme ou au terme de leur réflexion, les auteur(e)s ont l'habitude d'expliquer avec soin ce qu'ils entendent par le « bon » féminisme, auquel ils se rallient, et le « mauvais » qu'ils condamnent. La présentation de ces définitions permettra de faire ressortir les idées communes à tous et la tactique utilisée par les Québécoises pour faire accepter le féminisme par la société canadienne-française de l'époque, réputée pour son caractère conservateur.

Dès le début, Marie Maugeret eut soin de dissocier le socialisme du féminisme et de préciser que ce dernier terme voulait dire « amour et paix » pour toute l'humanité » (cité dans Pinard 1983 : 194-195). Le ton était donné et il était loin d'être agressif. Marie Maugeret continuait : « Plus nous lui parlerons (à la femme) de ses droits, plus nous lui parlerons de devoirs [...]. Nous ne lui laisserons pas oublier que sa véritable carrière est avant tout [...] d'être épouse et mère » (cité dans Pinard 1983 : 194-195).

Les Canadiennes avaient déjà l'habitude de ce genre de préambules rassurants. En fondant *Le Coin du feu* en 1893, Joséphine Marchand avait affirmé que ce ne serait pas « un organe revendicateur, protestataire ou agressif » (*Le Coin du feu* janv. 93, p. 2) et les membres du Conseil national des femmes canadiennes avaient jugé bon de rassurer leurs « maîtres et protecteurs » en affirmant que « l'on ne prêchera pas autre chose que le devoir [...], l'on ne revendique rien que la liberté de faire le bien » (*Le Coin du feu* avril 1894 : 97-98). Marie Lacoste-Gérin-Lajoie se plaça sur la même longueur d'onde en citant les propos de Paul de Ransiers qui avait suggéré la fondation d'une ligne « non plus pour la conquête des droits des femmes, [...] mais pour leur progrès et leur élévation » (cité dans *Le Coin du feu* 1896 : 165). Une fois cette précaution prise, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie déclara que, puisqu'on trouvait « salutaire l'influence de la femme », elle souhaitait « la reproduction constante du type féminin, mais agrandi [...] comme toutes les idées de notre temps » et suggéra de travailler « à des réformes appropriées à sa nature » (*Le Coin du feu* 1896 : 165).

Cinq ans après, Joséphine Dandurand présenta le féminisme comme :
un réveil de la responsabilité féminine [...]. Son action s'effectue sous l'égide de la religion, à l'ombre de la loi [...]. [Il] ne doit pas être représenté comme une révolution qui bouleverse, mais comme une évolution naturelle dans l'ordre providentiel des événements.

1901 : 222, 224

Caroline Béique abonda dans le même sens en déclarant :

S'il est vrai qu'il y a un féminisme révolutionnaire dont les revendications inconsidérées ne pourraient [...], que faire de nous des êtres déclassés ou avilis, il y a aussi le féminisme chrétien [...] qui a pour devise l'amour du prochain³.

Rassuré sans doute par le caractère pacifique de ces déclarations, Mgr. Brunchési réclama pour le mot féminisme « un sens chrétien : le zèle de la femme pour toutes les nobles causes dans la sphère que la Providence lui a assignée⁴ ». Le père Sertillanges exposa plus longuement sa pensée :

Si l'on entend par féminisme [...] une lutte des sexes [...], un individualisme, un égoïsme pour femmes [...], une tendance à supprimer la division du travail humain en écartant la *femme des rôles familiaux pour la jeter ex-aequo avec l'homme dans la vie publique, alors nous ne sommes pas féministes.*

Mais si on entend l'émancipation de la personne morale féminine, son développement en valeur, son application enrichie à toutes les occupations en rapport avec ses aptitudes et ses devoirs [...], en ce cas, nous en sommes.

1908 : 337

À leur tour, les membres du clergé québécois réunis en concile prirent position :

L'Église [...] n'interdit pas à la femme d'exercer son influence pour le bien en dehors de sa demeure, ni de prendre sa part légitime dans l'action sociale [...]; mais elle réproouve les *théories malsaines (qui veulent) arracher [la femme] au foyer dont elle a la garde, et la soustraire aux devoirs sacrés que la nature et la Providence lui imposent [...].* Par une regrettable confusion, [...], on laissa entendre que l'égalité entraîne la similitude des droits et l'on veut que la femme entre en une ridicule rivalité avec l'homme⁵.

Mgr. Paquet s'exprima de même :

Le catholicisme approuve [...] tout ce qui peut aider la femme dans l'accomplissement des fonctions qui lui sont propres, tout ce qui peut [...] développer le sexe féminin dans le sens de sa nature, de sa vocation [...].

Mais l'Église réproouve [...] le faux progrès, celui qui se fait au rebours des fonctions féminines [...], qui tire l'épouse de son foyer pour la jeter sur la place publique, qui supprime la dissimilitude des sexes et la diversité de leurs conditions.

1918 : 234

Le père Villeneuve reprit les mêmes idées.

Un rêve d'égalité à outrance demande l'égalité complète de l'homme et de la femme devant la loi [...]. Ce féminisme radical [...] contredit la nature authentique de la femme, sa physiologie, sa morale, sa mission sublime dans la famille et la société [...].

Il est un autre féminisme qui [...] veut faire de la femme une femme parfaite [...]. Et il est une règle indubitable qui nous fera juger de la valeur des divers féminismes. La femme est faite pour être mère, c'est son rôle dans la société [...]. Tout féminisme qui l'éloigne du foyer [...] est antisocial.

1924 : 55-56

Enfin, Marie Gérin-Lajoie expose à sa manière les vues de l'Église sur ce sujet. Elle rappela que l'Église condamnait le « féminisme libéral qui prône [...] l'organisation individualiste de la vie et la licence sous toutes ses formes », et lui opposa :

le féminisme chrétien qui veut obtenir pour la femme certains droits, mais en vue de l'accomplissement intégral de ses devoirs [...]. Le féminisme chrétien entend confirmer la *femme dans sa vocation providentielle, l'attacher [...] à l'ordre social chrétien qui réclame sa présence dans la famille.*

1932 : 2

Parmi toutes ces définitions, il est possible de dégager quelques constantes. D'abord, on parle volontiers des devoirs des femmes, mais on se montre beaucoup plus réticent à parler de leurs droits, surtout le droit à l'égalité avec les hommes. Ensuite, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie énonce l'argument que les femmes reprendront inlassablement pour faire progresser leur cause : la fameuse influence morale des femmes. L'argument a du poids, car il constitue presque un dogme de foi au XIX^e siècle. En fait, toutes les personnes que nous avons citées semblent d'accord pour approuver l'accroissement et l'élargissement de l'action des femmes. Mais surtout, tous et toutes exigent le respect de la nature de la femme et le maintien de son rôle au foyer, nature et rôle que l'on juge voulus par Dieu. On devine que ces restrictions pèseront lourd quand il s'agira de définir quelles activités la femme peut exercer hors du foyer. Mais voyons d'abord en quoi consiste cette « nature » féminine dans l'optique féministe chrétienne.

La « nature » féminine ou l'éloge de la différence

Les auteur(e)s catholiques que nous étudions reconnaissent l'égalité *morale* qui existe entre l'homme et la femme, car tous deux ont une âme immortelle rachetée par le Christ. Mais égalité n'étant pas dans leur esprit synonyme de similitude, ils et elles insistent sur ce qui doit être considéré comme les caractéristiques et les différences essentielles inhérentes à chaque sexe. Précisons toutefois que ces auteur(e)s n'ont pas inventé la notion de « différences naturelles » entre les sexes. Cette idée remonte aussi loin que l'Antiquité et s'est fidèlement transmise de génération en génération de penseurs (voir Fouquet et Knibiehler 1983).

Différences physiques et morales

Les différences physiques entre l'homme et la femme semblent tellement évidentes que les auteur(e)s ne s'attardent guère à les signaler. Le père Sertillanges est le plus prolixe sur ce sujet. Il souligne que « physiologiquement, la femme diffère de l'homme non seulement par les organes spéciaux qu'appelle sa vocation maternelle, mais par le tout [...] autre tissu musculaire, autre tissu nerveux, autre ossature » (1908 : 89), et cela parce que tout l'organisme féminin est impliqué dans la maternité. Comparant ensuite les qualités physiques de la femme avec celles de l'homme il attribue à la première : « plus d'adresse et de délicatesse des sens que de fermeté et de force, plus d'activité que d'endurance, plus d'audace que de constance » (1908 : 94).

Ces différences physiques vont de pair avec des différences d'âme, car « l'âme et le corps sont une seule chose » chez l'être humain (1908 : 89). Le père Sertillanges découvre donc chez la femme toutes les qualités dont elle aura besoin pour remplir son rôle maternel :

La délicatesse, la grâce, la réserve, l'amabilité, la compassion, le dévouement instinctif, la résignation généreuse, la patience dans l'épreuve et une faculté étonnante de s'adapter à tout [...]. [Comme défauts :] la coquetterie, le penchant à parler sans sujet, l'avance du cœur sur la raison, la fragilité afférente à la grâce, la disposition aux extrêmes, fruit de sa vive imagination.

Comme lui, maints auteurs de cette époque ont chanté les vertus féminines. Mgr. Paquet y voit un « chef d'œuvre » où « vibrent les plus généreux instincts de notre nature et où s'incarnent la douceur aimable et la bonté pacifiante » (1918 : 13, 237) et l'abbé Ferland reconnaît que « la femme est naturellement plus pure, plus pieuse [...] et plus religieuse que son compagnon » 1926 : 612-613). Dans une envolée oratoire des plus flatteuses, le juge Routhier avait déclaré devant le Conseil national des femmes du Canada :

Nous avons la sensation; vous avez le sentiment. Nous vivons dans le réel; vous nagez en plein idéal et planez dans les hauteurs du surnaturel. Le monde est notre domaine; le ciel semble être le vôtre.

Cité dans collectif 1896 : 275-276

Les femmes étaient certainement sensibles à ces compliments, d'autant plus que le domaine moral et religieux était le seul où on leur reconnaissait une certaine supériorité sur les hommes. Mais les plus lucides d'entre elles se rendaient compte que des dispositions dites naturelles à la patience, à la résignation et au dévouement risquaient d'entraîner bien des abus. Dans une chronique traitant de la vie de famille, Joséphine Dandurand invita ses lectrices à être des agents de paix et à donner l'exemple de la résignation sereine et digne (*Le Coin du feu* janv. 1984 : 5-6). Mais un peu plus loin, elle leur rappelle qu'elles ne devaient pas pousser le dévouement jusqu'à la servilité (*Le Coin du feu* févr. 1894 : 36-38). Pour mieux les convaincre, elle leur affirma que leur influence morale, si précieuse, serait nulle si elles se faisaient les servantes de leur mari et de leurs enfants. Une quarantaine d'années plus tard, la recommandation n'avait rien perdu de son actualité : Marie Gérin-Lajoie émit l'opinion que même si la femme doit pratiquer l'abnégation, ceux qui abusent de sa patience peuvent être bien coupables (1932 : 26).

Différences intellectuelles

En abordant la question de l'intelligence féminine, l'enthousiasme masculin baisse de plusieurs crans. Après avoir fait l'éloge de l'influence féminine découlant de sa douceur et de sa grâce et souligné la « mission céleste » qu'elle remplit, Lamennais affirme qu'en fait de raison et de logique, « la femme, même supérieure, atteint rarement à la hauteur d'un homme de médiocre qualité » (texte reproduit dans *Le Coin du feu* février 1896 : 37-38). S'appuyant sur l'autorité de Saint-Thomas d'Aquin, Mgr. Paquet déclare que la femme est inférieure à l'homme en tant que raison pure (1918 : 240). Plus nuancé, le père Sertillanges estime que « du point de vue de l'être intégral, ce n'est là qu'une diversité où l'infériorité se rachète » (1908 : 93). Et d'énumérer les qualités intellectuelles féministes :

L'intuition, le sens pratique, l'attention au détail, le soin, la vivacité imaginative, le génie du concret, la divination des causes immédiates [...] le goût et la spécialité du bel ordre [...]. Les défauts corrélatifs sont [...] une certaine légèreté de jugement, de l'obstination, de la nervosité, une impuissance relative à abstraire, une étroitesse d'horizon qui la rend moins propre aux grandes entreprises.

Mgr. Paquet (1918 : 240), le chanoine Rozier (1925 : 722), l'abbé Ferland (1926 : 611) reconnaissent à la femme les mêmes caractéristiques intellectuelles, à peu de chose près, et nous verrons plus loin que ces antiféministes en prennent prétexte pour la déclarer inapte à exercer certaines fonctions. On devine lesquelles.

Si on accepte l'idée que les femmes ont une intelligence différente de celle des hommes et que c'est là un fait naturel, peut-on admettre qu'elles fassent les mêmes études qu'eux ? En sont-elles capables ? Et en ont-elles le droit ?

La question se posait avec acuité dans la province de Québec au tournant du siècle, car tandis que les étudiantes anglophones pouvaient fréquenter certaines facultés de l'Université McGill, les portes des collèges classiques et des universités restaient fermées aux francophones.

Les premières tentatives des féministes canadiennes-françaises pour hausser le niveau intellectuel de leurs compatriotes leur valurent les sarcasmes de Jules-Paul Tardivel qui les traita de « bas-bleus », d'« hommes manqués ». Citant les paroles de Joseph de Maistre qu'il approuvait visiblement, il écrit : « Les femmes qui veulent faire les hommes ne sont que des singes; or, c'est vouloir faire l'homme que d'être savante » (*La Vérité* 20 juin 1986 : 6-7; 27 juin 1986 : 6).

Pour désarmer les critiques, Robertine Barry avait pourtant souligné que le désir des femmes de s'instruire n'était pas dicté par l'égoïsme, mais par le souci du bonheur de leur entourage. Une intelligence bien cultivée devrait leur permettre d'exercer plus sagement leur influence sur leur « maître » (citée dans *La Vérité* 20 juin 1896 : 7). Joséphine Dandurand abonde dans le même sens : « Plus nous serons instruites, mesdames et plus nous serons de bonnes mères » (1901 : 225-226), et de citer le père Lacordaire et Mgr. Dupanloup qui pressaient les femmes de s'instruire pour influencer l'âme de leur mari.

Durant plusieurs années, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et ses amies déployèrent de vains efforts pour obtenir la fondation d'un collège classique féminin. En désespoir de cause, deux journalistes à tendance féministe, Éva Circé-Côté et Georgina Bélanger, annoncèrent l'ouverture d'un lycée laïc à Montréal. Pour contrer cette initiative, Mgr. Bruchési accorda précipitamment aux sœurs de la Congrégation Notre-Dame la permission d'offrir le cours classique aux filles (Danylewycz 1988 : 187). Une fois l'affaire faite, et alors seulement, les hautes autorités masculines comme Mgr. Bruchési, Mgr. Emard, le professeur Debartzch Monk et bien d'autres se rallièrent au discours sur l'influence féminine et reconnurent qu'une instruction plus poussée permettrait aux jeunes filles d'exercer une influence élargie sur leur entourage, « sans sortir de la sphère que la providence leur a assignée » (cité par Plante 1967 : 61, 63, 79).

Sœur Sainte-Anne-Marie, la directrice de ce premier collège, ne s'exprimait pas autrement. Elle insista sur l'heureuse influence que des femmes solidement instruites pourraient exercer sur leur famille et assura que ces connaissances ne les empêcheraient pas d'exceller dans l'art de braiser un gigot (*La Bonne Parole* mars 1913 : 2-3).

Les antiféministes convaincus ne désarmèrent pas pour autant. Olivar Asselin attribua aux femmes « une intelligence relativement inférieure », cause de leur absence absolue dans la composition musicale, dans la critique littéraire et dans le théâtre (cité par Hamelin et Gagnon 1984 : 328-329). Mgr. Paquet doutait

fort qu'elles soient « nombreuses les têtes féminines capables de résister aux fatigues, à l'énerverment des recherches et des travaux intellectuels » (1918 : 20). Par contre, il trouvait que les filles avaient le devoir d'élever leur niveau intellectuel pour s'adapter à leur futur époux, et d'acquérir les connaissances nécessaires à leur rôle d'éducatrice et de maîtresse de maison. Elles devaient donc étudier les arts ménagers et la religion pour soutenir la foi de leur mari, leurs fils, etc. (1918 : 242). Marie Gérin-Lajoie insista elle aussi sur la nécessité de préparer les filles à la vie familiale en leur enseignant non seulement les arts ménagers mais aussi la philosophie, la psychologie et la morale (1932 : 21-22).

Mais en dehors des connaissances requises pour bien remplir le rôle d'épouse-mère-ménagère, la femme a-t-elle le droit de s'instruire pour elle-même, pour son avantage personnel ? Le père Sertillanges fit figure de précurseur en revendiquant ce droit pour les femmes. Après avoir signalé que les lacunes de l'intelligence féminine se corrigent par l'étude (1908 : 285), il déclara nettement : « La femme a droit, et pour elle-même, aux joies hautes de l'intelligence » (1908 : 288). Mais pour faire accepter cette idée par son auditoire, il dut revenir aux rôles traditionnels féminins : « Ne pensez-vous pas, messieurs, qu'une épouse supérieurement instruite soit mieux à même de remplir tous ses devoirs [...] et de mieux éduquer ses enfants ? » (1908 : 292, 300). C'est donc en passant par le biais des devoirs féminins qu'il tenta d'obtenir pour la femme certains droits.

Si on dresse le bilan des qualités comparées de l'homme et de la femme, on constate que les auteur(e)s étudié(e)s n'hésitent pas à reconnaître à la femme une nette supériorité morale, assortie toutefois d'une certaine infériorité d'ordre intellectuel. Un esprit féministe averti ne peut manquer de voir dans les qualités féminines « innées » des traits qui prédisposent la femme à occuper une position subalterne. Le père Cornut, n'écrivait-il pas : « Être de sensibilité, de dévouement et d'obéissance, elle a besoin d'un maître qui la guide, d'un tuteur qui la soutienne » (cité par Tardivel 26 sept. 1896 : 8). Pour remédier aux inconvénients qui découlaient d'une telle vision des choses, les féministes chrétiennes évoquaient le droit, voire le devoir des femmes d'exercer une influence salutaire dans la famille et la société.

Le rôle « naturel » de la femme

L'opinion qui semble communément admise à l'époque est que ces différences naturelles entre l'homme et la femme sont voulues par Dieu qui destine l'un et l'autre sexe à jouer chacun un rôle différent dans la famille et la société. La destinée naturelle de la femme est d'être épouse et mère. Tous se rallient à cette notion de déterminisme biologique. Le père Sertillanges déclare que :

plus que l'homme, la femme se sent faite pour l'amour [...] pour l'enfant [...]. Plus que nous, elle a l'instinct de la famille [...] et elle y trouve son bonheur.

1908 : 192-193

Et Gérin-Lajoie affirme :

La vie familiale reste pour la femme la vocation humaine la plus propre à lui procurer le bonheur [...]. Ni la vie professionnelle ni la vie ouvrière ne peuvent satisfaire le cœur de la femme.

1932 : 4-5

Mais la femme est-elle destinée uniquement à ce genre de vie ? Et même dans l'accomplissement de son rôle naturel prioritaire, quels sont ses droits et ses devoirs ? Sur ces différents points, les opinions divergent.

Dans la famille

Les auteur(e)s repèrent à l'envi la déclaration du pape Léon XIII affirmant que les âges païens avaient opprimé la femme et que c'est le christianisme qui l'a réintégrée dans sa dignité d'épouse et de mère, dans ses droits de compagne inséparable de l'homme qu'elle a épousé (Tardivel 20 juin 1986 : 6; Paquet 1918 : 234; Archambaut 1920 : 4; Rozier 1925 : 721; Bourassa 1913 : 25; Sertillanges 1908 : 37). Mais l'égalité morale reconnue à la femme en tant qu'être humain n'exclut pas la subordination à l'homme. Admettant implicitement que la famille est une petite société qui a besoin d'un chef, tous reconnaissent que ce rôle revient à l'homme. Le père Sertillanges est celui qui s'exprime de la façon la plus nuancée. Selon lui, « la subordination de la femme dans le mariage est relative non à une personne réputée supérieure à l'autre, mais à un rôle réputé nécessaire » (1908 : 248). En d'autres termes, l'homme commande dans la famille non pas parce qu'il est supérieur à la femme, mais parce qu'un chef est nécessaire. Mgr. Paquet est plus radical et affirme sans ménagement :

la manière dont la femme a été créée et le rôle d'auxiliaire pour lequel elle a été faite sont une double preuve de la dépendance féminine [...]. Notre loi civile est ici d'accord avec la théologie [...]. La femme doit obéissance à son mari.

1918 : 7-8

Le père Cornut (12 sept. 1896 : 8) et le chanoine Rozier (1925 : 722) émettent la même opinion et même Joséphine Dandurand reconnaît que l'homme est le « maître », qu'il « représente l'autorité » (1901 : 78). On admet cependant que ce dernier laisse à sa femme le soin de diriger l'intérieur de la maison. Elle usera de cette liberté discrètement, précise Mgr. Paquet (1918 : 10).

Toutefois, dans le mariage chrétien, la subordination de l'épouse ne doit pas dégénérer en esclavage. L'épouse a le droit à des égards et au respect de son mari (Dandurand 1901 : 78; Rozier 1925 : 722; Paquet, 1918 : 234). Mais à quel titre peut-elle revendiquer ces droits ? Joséphine Dandurand insiste sur le fait que la femme est « la reine de la maison » [...] « l'égale de son conjoint » (1901 : 78). Le chanoine Rozier rappelle la dignité d'être humain qui fait de la femme l'égale de l'homme (1925 : 722). Henri Bourassa, pour sa part, présente ces droits presque comme une récompense pour services rendus :

Remplissant généreusement leurs devoirs de femmes et de mères, elles obtiennent l'amour et le respect de leurs maris, de leurs frères, de leurs fils...

1925 : 17

et plus loin :

La femme chrétienne a le droit d'être honorée particulièrement dans ce qui fait sa vraie grandeur : la maternité sans tache.

1925 : 63

Bourassa est sans doute celui qui subordonne le plus étroitement les droits de la femme au rôle qu'elle remplit.

À côté de la question de l'autorité du mari et des droits de la femme, se pose le problème de l'influence féminine. Il n'appartient pas à la femme d'exercer l'autorité dans la famille, mais elle peut et doit exercer une influence morale sur son mari et ses enfants. (Dandurand 1901 : 78, 226; Archambaut 1930 : 5; Paquet 1918 : 10). Si la femme est « naturellement plus religieuse que son compagnon », écrit l'abbé Ferland, c'est parce que « Dieu la destine à la formation de l'âme de l'enfant » (1926 : 612. Et certains lui conseillent de parfaire ces dispositions par l'étude pour mieux exercer cette heureuse influence (Dandurand 1901 : 226; Paquet 1918 : 242).

À l'intérieur du foyer

Tous les auteurs et toutes les auteures que nous étudions s'accordent donc à reconnaître que la place naturelle de la femme est au foyer. Mais à l'époque où ils et elles écrivent, entre 1896 et 1932, un nombre croissant de femmes ont commencé à travailler en dehors de la sphère domestique. Certaines le font par goût, d'autres par nécessité. Devant cette situation de fait, comment réagissent les antiféministes et les féministes chrétiennes ?

Parmi les premiers, le chanoine Gagnon considère la condition de la femme « assujettie aux travaux de l'homme » comme « un malheur dont il faut gémir et qu'il faut faire cesser le plus tôt possible » (1924 : 36). Mgr. Paquet déplore lui aussi cette nécessité qu'il ne peut « malheureusement pas supprimer (1918 : 17, 18). Le chanoine Rozier admet que les femmes seules et privées de ressources ont le droit de gagner leur vie. Mais ce sont des « exceptions », précise-t-il. Cet état doit être transitoire et elles doivent être prêtes à répondre à leur vocation première (1925 : 723).

Pourquoi cette opposition au travail féminin ? D'abord, la femme entrera en concurrence avec l'homme en effectuant les mêmes travaux que lui (Bourassa 1981 : 47; Paquet 1918 : 19); ensuite, la famille en pâtira (Bourassa 1918 : 46; Paquet 1918 : 19); enfin les jeunes filles qui travaillent dans les bureaux et les magasins risquent de prendre des habitudes de luxe et de bien-être et s'exposent à redouter les charges de la famille (Gagnon 1923 : 36).

Les féministes chrétiennes font preuve de plus d'ouverture d'esprit en ce domaine. Marie Lacoste-Gérin-Lajoie se réjouit de voir les femmes « que leurs devoirs ne retiennent pas auprès de leur famille » [observons la nuance] exercer un métier (1896 : 164). Sa fille, sœur Gérin-Lajoie, s'émeut de la condition de la femme ouvrière, obligée de cumuler les heures de travail à l'usine et les soins au foyer (1932 : 9-11), mais elle trouve avantageux que la jeune fille travaille avant de se marier, car cela lui permet d'attendre avec plus de sérénité la venue de l'époux (1932 : 24).

Après avoir constaté que c'est la nécessité économique qui a amené les femmes sur le marché du travail, (Lacoste-Gérin-Lajoie 1896 : 164; Sertillanges 1908; Gérin-Lajoie 1932 : 13), certains auteurs en viennent à admettre qu'après tout la garde du foyer n'est « pas l'unique poste que la femme puisse remplir » (M. G.-Lajoie 1932 : 7) et qu'elle « a le droit de décider elle-même de sa vocation » (Sertillanges 1908 : 108). En outre, ils revendiquent pour les travailleuses le droit à un salaire égal à celui des hommes (Sertillanges 1908 : 130; *Le Coin du feu* mars 1893 : 67-68).

Qu'ils acceptent de bon ou de mauvais gré le travail de la femme hors du foyer, presque tous les auteurs s'accordent à reconnaître que certains métiers conviennent particulièrement bien aux aptitudes féminines. On devine lesquels : les travaux d'aiguille, l'enseignement, le soin des malades, diverses carrières sociales (M. Gérin-Lajoie 1932 : 24; Rozier 1925 : 72; Paquet 1918 : 20). Mgr. Paquet estime que « ni le fracas des batailles, ni les subtilités du barreau, ni l'œuvre sanglante de la chirurgie ne conviennent à ses aptitudes » (1925 : 20). Le père Sertillanges pour sa part trouve que la femme peut très bien exercer la profession médicale, à cause de son caractère maternel, (1908 : 106) de même que les fonctions de notaire, avocat, juré ou juge : les affaires familiales litigieuses et les affaires criminelles concernant les femmes étant une matière toute trouvée pour leur compétence (1908 : 107). Il va plus loin en constatant que « les femmes se sont exercées à bien des métiers : elles ne se sont montrées incapables en aucun » (1908 : 87). La plus radicale, Marie Maugeret, déclare que « la division du travail en carrières masculines et en carrières féminines est, dans nombre de cas, purement artificielle et fondée sur l'arbitraire le plus injuste, puisqu'il n'a d'autre mobile que d'attribuer toutes les professions lucratives aux hommes, et toutes les autres aux femmes » (cité dans Pinard 1983 : 194-195).

Toujours soucieuses de promouvoir les intérêts des femmes tout en ménageant les susceptibilités masculines, quelques Québécoises crurent habile de suggérer un partage des tâches. Joséphine M.-Dandurand proposa de réserver aux femmes les postes d'enseignantes dans les écoles et collèges féminins, et pour les préparer à cette tâche, de leur permettre d'étudier les arts et les lettres à l'université. Par contre, on pourrait retarder indéfiniment leur admission dans les facultés de droit et de médecine (*Le Coin du feu* 1896 : 225). Et voilà un ghetto d'emploi avant la lettre ! Une quinzaine d'années plus tard, Sœur Sainte-Anne-Marie adoptait la même position en déclarant qu'elle ne prétendait pas former des jeunes filles pour les carrières qui leur étaient fermées (*La Bonne Parole* mars 1913 : 2-3). Plus audacieuse, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie soutint les premières femmes qui voulurent exercer des professions libérales, mais en minimisant, autant que possible les risques de concurrence avec les hommes. Dans le domaine du droit comme dans celui de la médecine, les femmes « se porteraient vers les modes d'activité qui conviendraient le mieux à leur tempérament » (*La Bonne Parole* févr. 1916 : 1-2).

Que de précautions les femmes devaient prendre pour accéder aux études supérieures et aux professions prestigieuses. « Faites-nous une petite place, messieurs », semblent-elles dire, « nous ne vous dérangerons pas ». Cette stratégie, indispensable à l'époque, entravait leur liberté d'action. En fait, c'est seulement depuis une vingtaine d'années que les femmes ont conquis le droit théorique au choix de l'orientation de leur vie (Ferretti 1986 : 166).

Les droits politiques

Les revendications des femmes sont toutes étroitement reliées entre elles. Après avoir acquis le droit de travailler hors du foyer, les femmes ont revendiqué des salaires égaux à ceux des hommes, puis une instruction égale pour accéder aux mêmes professions (Lacoste-Gérin-Lajoie 1986 : 164-165; Sertillanges 1908 : 130). Enfin, les activités hors du foyer les ont incitées à revendiquer d'autres droits, comme la participation à la vie politique au même titre que les

hommes. Le père Sertillanges et M. L.-Gérin-Lajoie ont bien vu que le mouvement féministe prenait racine dans le changement de la condition économique des femmes.

Les esprits conservateurs et antiféministes qui s'opposaient au travail de la femme hors du foyer s'opposèrent aussi à ce qu'on lui accorde le droit de vote. Pour justifier leur opposition, ils s'appuyèrent sur les différences entre « la nature » de l'homme et de la femme, le rôle que chacun devait jouer dans la société. Toutes les différences que nous avons énumérées précédemment vont leur servir d'arguments. Et encore une fois, la question des droits, des devoirs et de l'influence des femmes va être mise de l'avant.

Henri Bourassa avait énuméré toutes les raisons d'ordre physique, intellectuel, psychologique et social qui rendaient selon lui les femmes incapables à voter (1918 : 39-50). Ses arguments devaient être inlassablement repris et amplifiés.

Olivar Asselin reprocha brutalement aux femmes leur intelligence inférieure qui les rendait plus incapables que les hommes à s'instruire des affaires politiques (1922 : 328-329). Plus subtil, le chanoine Rozier estime que l'esprit féminin est « très vif, très délié, très minutieux », ce qui le rend propre aux soins du logis et des enfants. Par contre, il est « peu versé dans les calculs d'ordre public et d'intérêt gouvernemental où joue l'intelligence masculine ». Il en conclut que « là où les hommes se font, elle [la femme] excelle. Là où les lois s'élaborent, elle ne peut être que médiocre » (Rozier 1925 : 722-723). L'abbé Ferland abonde dans le même sens en déclarant :

Si l'esprit féminin saisit plus vivement le fait, il remonte moins facilement aux causes et en voit moins clairement les conséquences, lointaines surtout; il aperçoit bien le détail mais il a une vue moins nette de l'ensemble [...]. Très apte à comprendre et diriger les affaires domestiques, il n'a pas d'ordinaire l'envergure nécessaire pour embrasser les grands problèmes d'ordre général.

1926 : 611

Comme on le voit, ces auteurs vantent les talents de la femme comme *ménagère et éducatrice pour faire accepter plus facilement l'idée qu'elle est incapable d'être électrice*. Les éloges qu'ils décernent à la psychologie féminine sont autant de baisers de la mort. « Son sexe même [...] où s'incarnent la douceur aimable et la bonté pacifiante l'éloigne des querelles de la tribune » déclare Mgr. Paquet (1918 : 13). L'abbé Ferland, lui, loue la femme d'avoir des mœurs plus honnêtes que l'homme, mais c'est pour en conclure qu'elle aurait plus de mal que lui à déchiffrer les consciences moins naïves et à démêler les « vrais sentiments des vieux routiers de la dissimulation, du mensonge, de l'hypocrisie (1926 : 612). En outre, étant :

d'une constitution plus délicate et plus faible, d'un tempérament ordinairement plus nerveux et plus sensible, la femme est plus accessible aux inconscients préjugés et aux petites passions qui faussent la vision intellectuelle.

1926 : 612

Enfin, viennent les arguments d'ordre familial et social, pour ne pas dire sexistes. Le droit de suffrage féminin menacerait la paix des foyers, car les époux pourraient avoir des opinions politiques différentes. Pire, cela porterait atteinte au prestige de l'autorité maritale et paternelle, car ce serait un acte de partage d'un droit jusque là essentiellement masculin (Ferland 1926 : 617; Rozier 1925 : 728-729).

Les partisans du suffrage féminin déniaient évidemment toute valeur à ces arguments (Sertillanges 1908 : 158-162; Forest 1926 : 390-394). Par contre, ils avançaient que les femmes pourraient exercer une influence salutaire dans la politique, épurer les mœurs électorales et faire progresser les questions sociales (*La Bonne Parole* nov. 1921 : 3-4; déc. 1921 : 4-9). Cet argument ne réussit pas à convaincre le cardinal Villeneuve qui déclara en 1940 que « les réformes sociales [...] peuvent être aussi bien obtenues grâce à l'influence des organisations féminines en marge de la politique » (cité dans Fournier 1983 : 347).

Ajoutons que même un homme aussi sympathique à la cause des femmes que le père Sertillanges n'ose pas aller jusqu'au bout de ses revendications. Après avoir écrit que « le christianisme n'a rien à opposer aux droits politiques de la femme » (1908 : 157) et que « bien des femmes gouverneraient la France mieux que la plupart des actuels législateurs » (1908 : 162), il finit pourtant par céder devant la crainte de la corruption électorale et de l'anticléricalisme⁶. Et il conseille aux femmes, en attendant qu'on leur accorde le droit de vote, de développer leur influence (1908 : 171). « Qu'elle soit donc citoyen par son fils, son mari, ses frères, ses amis en attendant qu'elle puisse le devenir pleinement par elle-même » (1908 : 174).

Malheureusement, en conseillant aux femmes de se contenter d'une influence au lieu d'exiger un droit, le père Sertillanges rejoint presque les positions des pires antiféministes comme Henri Bourassa, le père Cornut et Mgr. Paquet. Le deuxième écrivait :

Que les femmes fassent porter leurs efforts sur les points où leur influence de femme peut s'exercer avec des arguments que seuls le cœur et le charme de la femme peuvent trouver. Elles atteindront plus sûrement leur but que par des conférences, des meetings et des comités locaux.

Cornut 1918 : 35

Les deux autres soutenaient : « Les femmes ont une influence considérable sur toutes les affaires politiques, mais à condition de ne pas agir directement, pour elles-mêmes et en ne se montrant pas trop » (Paquet 1918 : 15; Cornut 12 sept. 1896 : 8).

Certaines femmes se ralliaient à ce genre d'arguments. Joséphine Marchand reproduisit dans *Le Coin du feu* un article de Jules Simon qui déniait aux femmes le droit de voter et concluait par ces mots : « Je rejette la domination de la femme, mais j'appelle son influence » (mars 1894 : 66-67). La directrice de la revue semblait bien partager l'avis de cet auteur puisqu'elle répondit à un prêtre français qui suggérait aux féministes chrétiennes de revendiquer les droits politiques :

Merci ! [...] En pratiquant cet art [de plaire], en cultivant notre intelligence, nous exercerons indirectement l'influence politique que vous souhaitez, car nous serons en état d'enseigner à nos fils à bien voter.

1901 : 228-229

Préférer une influence incertaine à un droit concret ! Renoncer à la proie pour l'ombre ! Telle est l'idée que les antiféministes réussissent à faire accepter par certaines femmes.

Conclusion

Au terme de ce bref survol des écrits féministes chrétiens et antiféministes, quelques conclusions se dégagent nettement.

D'abord, nous avons constaté que d'une façon générale les féministes chrétiennes et leurs sympathisants font preuve d'une plus grande ouverture d'esprit que les antiféministes purs et durs. Ensuite, que tous les prêtres catholiques ne peuvent être rangés en bloc dans la catégorie des antiféministes. Les divergences d'opinion sont apparues avec une évidence particulière autour de la question du droit de vote. Certains ecclésiastiques font preuve d'une largeur de vue et d'une culture remarquables.

Le père Sertillanges, par exemple, avait certainement lu Poulain de La Barre et Stuart Mill, et on en trouve des traces dans ses écrits. Par exemple :

Beaucoup de ce qu'on appelle aptitudes naturelles, chez la femme, sont simplement des habitudes ou des traditions.

Il n'y a qu'une façon de savoir ce que la femme peut vraiment ou ne peut pas, c'est de la laisser essayer.

1908 : 87, 88

Mais même s'il reconnaît théoriquement aux femmes le droit de réclamer l'égalité, le père Sertillanges ne peut se dégager de l'idée d'une « nature » féminine différente de celle de l'homme.

Les féministes québécoises du début du siècle adhèrent massivement aux idées du féminisme chrétien. Quels avantages en ont-elles retirés ? La sympathie de quelques membres du clergé, mais au prix de lourdes concessions : la *Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste* dut renoncer à lutter pour le suffrage féminin à cause des pressions du clergé (Lavigne, Pinard et Stoddart 1983 : 208). Par contre, elles réussissent à s'allier avec les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame qui fondèrent le premier collège classique féminin en 1908 (Danylewycz 1983). Mais les progrès de la condition féminine ne pouvaient être que très lents, aussi longtemps que les femmes adhéraient au dogme de la nature féminine qui restreignait inévitablement leur sphère d'activité.

Aux yeux des féministes de 1989, les revendications de Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et ses amies semblent bien timides. Et certaines prises de position de Joséphine Marchand-Dandurand nous paraissent marquées au coin du sexisme le plus pur. Mais il ne faut pas oublier que c'était le seul discours admissible dans le contexte socio-religieux de l'époque. Si ces femmes avaient affiché des opinions plus radicales, elles auraient probablement perdu toute crédibilité aux yeux de leurs compatriotes.

L'analyse du discours tenu par les auteur(e)s catholiques du début du siècle est une source intarissable de réflexions pour les féministes d'aujourd'hui. D'abord, on constate qu'il était impossible pour les femmes d'obtenir l'égalité réelle avec les hommes si elles acceptaient l'idée d'une différence naturelle importante entre les sexes. Car pour les antiféministes, le mot « différence » était synonyme d'infériorité féminine et il servait de prétexte pour maintenir les femmes dans une position subalterne. En outre, il apparaît avec évidence que la fameuse influence féminine tant vantée n'était qu'un leurre ou un prix de consolation destiné à faire accepter aux femmes l'idée de leur infériorité intellectuelle, la subordination à leur mari et le refus du droit de vote. Plus insidieuse encore était

la tactique consistant à exalter certaines qualités féminines pour décréter d'un même souffle que ces qualités mêmes rendaient les femmes inaptes à jouer certains rôles. Et cette tactique était parfois efficace, car des intellectuels comme Henri Bourassa, Olivar Asselin et Mgr. Paquet avaient une grande influence sur la société de leur temps. Sans doute, les féministes chrétiennes ont tenté elles aussi d'utiliser l'argument de leur influence morale pour obtenir le droit de voter ou de faire des études supérieures. Mais nous avons vu avec quel résultat.

Qu'en conclure, sinon que les féministes doivent se montrer particulièrement vigilantes vis-à-vis du discours tenu sur les femmes par les intellectuels d'aujourd'hui, en particulier les sociologues et les psychologues qui se permettent de fixer les critères du comportement « normal » d'une femme, sans oublier les politiciens en train d'élaborer une politique de la famille et les théologiens en quête d'arguments pour justifier l'interdiction faites aux femmes d'accéder au sacerdoce.

Dans sa toute récente lettre apostolique sur la dignité des femmes, le pape Jean-Paul II (1988) déclare que « la femme ne peut — au nom de sa libération de la domination de l'homme — tendre à s'approprier les caractéristiques masculines au détriment de sa propre originalité féminine ». Comme on pouvait s'y attendre, ce préambule avait pour but de préparer les femmes à l'idée que les hommes refusaient de partager avec elles le privilège de la prêtrise. Mais il ne faut pas désespérer du catholicisme. Yvonne Knibielher a fait remarquer que les interdits les plus solennels de l'Église qui nous impressionnent par leur caractère conservateur, vont souvent de pair avec une large tolérance de fait (1980 : 73). On nous dit que les féministes chrétiennes d'aujourd'hui s'emploient à fonder sur une authentique exigence chrétienne la reconnaissance de la parfaite égalité de l'homme et de la femme. Qui sait ? Une alliance est peut-être encore possible entre le christianisme et le féminisme.

Marie-Aimée Cliche
Département d'histoire
Université Laval

Notes

1. Cette démarche s'inspire en partie de l'étude de Alice Schlegel, « Toward a theory of sexual stratification » dans *Sexual Stratification : A Cross-Cultural View*. New York, Columbia, 1977.
2. Notamment par Cyrille Gagnon (1924) et dans *La Bonne Parole*, août 1913 : 5-7; déc. 1921 : 9. L'exemplaire de ce livre que nous utilisons provient de l'École ménagère de Saint-Pascal.
3. Discours de Mme F. L. Béique au premier congrès de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, Montréal, 1907. Cité par Michèle Jean (1977 : 1920).
4. Discours de Mgr. Bruchési au même congrès. Cité par Jean (1977 : 21).
5. « Lettre pastorale des pères du premier concile plénier de Québec », 19 septembre-1 novembre 1909, dans H. Têtu et C. O. Gagnon, *Mandements des évêques du Québec*, t. X, pp. 294-295.
6. Le père Sertillanges craignait que le vote des femmes soit regardé par beaucoup comme un vote indirect du clergé et qu'il n'irrite au suprême degré l'anticléricalisme (1908 : 166). Le chanoine Rozier, par contre, se demandait avec angoisse si la majorité des femmes, surtout dans les grandes villes, n'inclinera pas vers une gauche encore plus extrême la balance des destinées de son pays ? (1925 : 729). Dans ses *Mémoires d'une jeune fille rangée*, (Gallimard 1972 [1958]) Simone de Beauvoir rapporte que la même crainte était éprouvée par les membres de la bourgeoisie française.

RÉFÉRENCES

Études

- ALBISTUR, Maïté et Daniel ARMOGATHE
 1977 *Histoire du féminisme français du Moyen Âge à nos jours*. Paris. Éd. des femmes.
- DANYLEWYCZ, Marta
 1983 « Une nouvelle complicité : féministes et religieuses à Montréal, 1890-1925 », dans Lavigne et Pinard, éds : 245-271.
 1988 *Profession : religieuse. Un choix pour les Québécoises. 1840-1920*, Boréal, 247 p.
- FERRETTI, Lucia
 1986 « La philosophie de l'enseignement », dans Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid, *Les Couventines*, Boréal, 315 p.
- FOURNIER, Francine
 1983 « Les femmes et la vie politique au Québec », dans Lavigne et Pinard, éds : 337-359.
- FOUQUET, Catherine et Yvonne KNIBIELHER
 1983 *La femme et les médecins*. Hachette.
- GAGNON, Nicole et Jean HAMELIN
 1984 « L'émancipation des femmes », dans *Histoire du catholicisme québécois, 1898-1940*, Boréal Express : 325-331.
- GRIMAL, Pierre (dir.)
 1966 *Histoire mondiale de la femme. Sociétés modernes et contemporaines*. Paris, Nouvelle Librairie de France, 585 p.
- GROULT, Benoîte
 1977 *Le féminisme au masculin*. Paris, Denoël-Gonthier, 196 p.
- KNIBIELHER, Yvonne
 1980 *Nous, les assistantes sociales*. Paris, Aubier-Montaigne.
- LAVIGNE, Marie et Yolande PINARD, (éds)
 1983 *Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoise*. Boréal Express.
- LAVIGNE, Marie, Yolande PINARD et Jennifer STODDART
 1983 « La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et les revendications féministes au début du 20^e siècle », dans Lavigne et Pinard, éds : 199-217.
- PINARD, Yolande
 1983 « Les débuts du mouvement des femmes à Montréal, 1893-1902 », dans Lavigne et Pinard : 177-199.
- PLANTE, Sœur Lucienne
 1967 *La fondation de l'enseignement classique féminin au Québec, 1908-1926*. Thèse de DES, Histoire, Univ. Laval, 187 p.

Auteurs français, auteures françaises

CORNUT, Étienne, s.j.

1896 « À propos du Congrès féministe », *Études religieuses*, reproduit dans *La Vérité*, 12 sept., 19 sept., 26 sept., 3 oct.

DUCLOS, Marie

1896 « Congrès féministe de 1896 à Paris », *Le Coin du feu* : 227-228.

LAMENNAIS, Félicité-Robert de

1896 « La femme jugée par Lamennais », *Le Coin du feu* : 37-39.

MAUGERET, Marie

1896 « Le féminisme chrétien », *Le Coin du feu* : 211-213.

1896 « Le féminisme chrétien à Paris », *Le Coin du feu* : 327-328.

ROZIER, chan. A

1925 « Mouvement féministe et vote des femmes », *L'Ami du clergé*, 12 nov. : 721-732.

SERTILLANGES, A. D.

1930 *Féminisme et christianisme*. Paris, Lecoffre, (Première édition 1908), 338 pages.

SIMON, Jules

1896 « La femme électeur », *Le Coin du feu* : 66-67.

Auteurs québécois, auteures québécoises

ARCHAMBAULT, Marie-Thérèse

1930 « La destinée sociale de la femme », *L'œuvre des tracts*, n° 128, fev. : 4-16.

ASSELIN, Olivar

1984 « L'infériorité des femmes », dans Gagnon et Hamelin : 328-329.

BOURASSA, Henri

1925 *Femmes-hommes ou hommes et femmes ? Études à bâtons rompus sur le féminisme*. Montréal, Impr. du Devoir, 83 p. (articles rédigés en 1913, 1918 et 1925).

COLLECTIF

1924 *La famille. Semaine sociale du Canada, 1923*. Montréal, Bibl. de l'Action française, 360 p.

1896 *The Annual Report of the National Council of Women of Canada*.

DANDURAND, Joséphine

1901 *Nos travers*. Montréal, Beauchemin, 229 p. En particulier, « Le Féminisme » : 218-229.

FERLAND, Joseph

1926 « Le vote des femmes », *Le Canada français*, avril : 546-554; mai : 611-620.

FOREST, Ceslas-Marie, o.p.

1926 « Droit de vote, suffrage féminin et féminisme », *Revue dominicaine*, juillet-août : 395-404.

GAGNON, Cyrille

1924 « La constitution de la famille », dans *Semaine sociale du Canada* : 21-39.

GÉRIN-LAJOIE, Marie

1932 « Le retour de la mère au foyer », *École sociale populaire*, déc. n° 227 : 1-28.

LACOSTE-GÉRIN-LAJOIE, Marie

1896 « Le mouvement féministe », *The Annual Report of the National Council of Women of Canada*, 1896 : 286-289. Reproduit dans *Le Coin du feu* : 164-165.

MARIE-LUDOVIC, F., o.f.m.

1921 « Causerie donnée aux membres des associations professionnelles », *La Bonne Parole*, déc. : 4-8.

PAQUET, Mgr. Louis-Adolphe

1918-1919 « Le féminisme », *Le Canada français*, I, 4 (déc.) : 233-246; II, 1 (fév.) : 5-21.

PÉRIN, L., s.s.

1921 « Le suffrage des femmes », *La Bonne Parole*, nov. : 3-4.

QUÉBÉCOISES DU XX^e SIÈCLE

1977 Textes choisis et présentés par Michèle Jean. Montréal. Éd. Quinze, 303 p.

TARDIVEL, Jules-Paul

1896 « Le Conseil national des femmes », *La Vérité*, 23 mai : 3; « Nos bas-bleus », 20 juin : 6-8 et 27 juin : 6.

VILLENEUVE, Rodrigue

1924 « La famille cellule sociale », dans *Semaine sociale du Canada* : 40-60.

Autres

1893-1896 *Le Coin du feu*.

1913-1930 *La Bonne Parole*.

JEAN-PAUL II

1988 *La dignité et la vocation de la femme*. Fides.